

# Feuille de renseignements

## Reddition de comptes

### Chapitre 4 : Rapport d'étude et programme de recherche – troisième publication annuelle

#### Les ententes pluriannuelles

Le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur collabore avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités à l'élaboration d'une nouvelle entente pluriannuelle de reddition de comptes pour le système d'éducation postsecondaire. Nous avons mené d'intensives consultations et fait beaucoup de recherches. Les chercheurs du COQES ont également participé aux travaux d'un groupe de travail conjoint avec le ministère. Le présent chapitre rend compte du travail que nous avons accompli et des recommandations que nous avons faites jusqu'à maintenant.

Nous croyons qu'un cadre de reddition de comptes doit servir d'instrument :

- pour rendre compte au public du rendement du système d'éducation postsecondaire par rapport aux attentes;
- que le ministère, les collèges et les universités utiliseront pour consigner les priorités des établissements et rendre compte du rendement par rapport aux attentes;
- pour apporter des modifications au système d'éducation postsecondaire ou aux activités des établissements s'il y a lieu.

Le cadre que nous recommandons a donc trois composantes :

- reddition de comptes à l'échelle du système
- reddition de comptes par les établissements
- planification

Le défi consiste à concevoir un cadre qui satisfait à quatre exigences fondamentales. La première c'est de profiter entièrement de l'autonomie des établissements. Cette délégation laisse l'exécution des activités d'éducation postsecondaire entre les mains de ceux qui ont l'expertise et l'expérience, à savoir les collèges, les universités et d'autres établissements d'enseignement. Elle favoriserait l'expérimentation et l'innovation quant à l'enseignement et à la recherche tout en offrant une diversité d'options aux étudiantes et aux étudiants.

Les autres exigences découlent directement trois objets : s'assurer que les objectifs à l'échelle du système sont atteints, soutenir un degré approprié de contrôle des collèges et des universités, fournir une orientation claire quant à la façon d'apporter des modifications, au besoin.

#### Reddition de comptes à l'échelle du système

La conception de la composante de reddition de comptes pour le système d'éducation postsecondaire comprend quatre étapes :

1. définir les grands objectifs du système d'éducation postsecondaire;
2. choisir les indicateurs et les cibles qui conviennent;
3. concevoir un processus d'évaluation du rendement en regard des cibles;
4. élaborer une procédure de déclaration au public claire et transparente.

### **Reddition de comptes par les établissements**

La composante du cadre proposé qui porte sur la reddition de comptes par les établissements devrait avoir deux objets : le premier serait de déterminer la mesure dans laquelle l'établissement fait sa part pour atteindre les buts et les cibles du système et le second c'est de déterminer s'il atteint ses propres buts et cibles.

Les indicateurs propres aux missions rendraient compte de la diversité et de l'autonomie des établissements. Chaque établissement s'emploie avec diligence à élaborer un plan stratégique que les organismes qui les régissent auront approuvé. Les buts des établissements devraient être reconnus et les cibles acceptées en fonction des intentions déclarées des établissements. C'est donc dire que le nombre et le genre d'indicateurs varieraient selon la diversité des missions des établissements.

Idéalement, les indicateurs de rendement seraient les indicateurs du produit ou du résultat final, qui constituent en fait les variables ayant un intérêt véritable et sont très facilement compris par les intervenants et le grand public. Dans certains cas, cependant, il pourrait être nécessaire d'utiliser des variables de substitution liées aux intrants ou aux processus, auquel cas il est essentiel d'en comprendre les limites.

### **Planification**

À l'heure actuelle, les cibles sont établies avec chaque établissement et les rapports sur l'atteinte de ces cibles ne sont pas présentés pour l'ensemble du système. L'analyse des rapports sur le rendement en regard des cibles prévues peut et devrait devenir plus perfectionnée et comprendre une analyse plus approfondie des résultats au palier des établissements.

La consultation annuelle des intervenants pour déterminer les cibles à l'échelle du système est à la fois souhaitable et possible. Les conversations pourraient reposer sur les comptes rendus du COQES et d'autres sur le rendement du système par rapport aux attentes. Le gouvernement pourrait faire fond sur ces discussions pour établir en concertation les buts et les cibles pour l'ensemble du système. Le gouvernement et les établissements devraient se consulter chaque année pour déterminer comment chaque établissement contribuera à la réalisation des buts du système en établissant des cibles de base propres à la mission de chacun. Les établissements seraient également consultés relativement aux buts propres à chacun par rapport aux objectifs.

La figure 4.1 illustre le processus proposé relatif aux ententes pluriannuelles.

**FIGURE 4.1**  
Le processus annuel de reddition de comptes

